

Natation scolaire : à la rentrée, fini la gratuité !

Depuis longtemps, Saint-Lô Agglo prenait à sa charge les séances de natation scolaire pour les écoles du premier degré ainsi que pour certains collégiens et lycéens. C'est fini. Mais qui va payer ?

Pourquoi ? Comment ?

Auparavant, comment fonctionnait la natation scolaire ?

Depuis très longtemps, Saint-Lô Agglo prenait en charge les cycles de piscines des écoliers du premier degré, de la grande section de maternelle au CM2. « **C'était historique, mais il faut savoir que cela n'était pas partout comme ça** », tempère Fabrice Lemazurier, le président de Saint-Lô Agglo. Une seule et même pratique qui concernait l'enseignement public comme l'enseignement privé. Selon Philippe Briout, directeur du service des sports de l'Agglo, « **cela représentait environ 200 classes par an au centre aquatique de Saint-Lô et 50 à 60 pour les bassins de Saint-Amand et Graignes** ». Des créneaux étaient également mis gratuitement à disposition des classes de 6^e et de seconde.

Pourquoi facturer à partir de la rentrée ?

Voilà plus d'un an que l'envolée des prix de l'énergie fait des piscines un gouffre financier auquel s'ajoute une pénurie constante de maîtres nageurs.

Cela contraint Saint-Lô Agglo à réduire l'ouverture et donc la fréquentation des bassins de Saint-Amand et Graignes... « **Certes, la fréquentation à Saint-Lô est passée de 225 000 à 170 000 personnes par an depuis le Covid**, reconnaît Philippe Briout. **Mais c'est un équipement utilisé par tout le territoire, toutes les générations. Il a aussi un rôle éducatif, social et de sécurité.** »

« **C'est pourquoi l'Agglo estime, rappelle son président, que chacun peut participer pour que les bassins puissent être maintenus.** » Dans le même temps, les élus tra-

vaillent à de lourds investissements, comme des trackers solaires, afin de faire baisser le coût de fonctionnement des piscines.

Combien cela va-t-il coûter ?

À partir de la rentrée scolaire de septembre 2023, un cycle de six à huit séances sera facturé entre 800 et 1 000 € par classe. Une somme qui comprendra l'accès au centre aquatique ou au bassin ainsi que la présence d'un maître nageur pour encadrer les activités. « **Cela correspond à un tarif préférentiel de groupe** », ajoute Fabrice Lemazurier. Une somme qui peut vite grimper pour un établissement qui entend en faire bénéficier, chaque année, toutes ses classes. En revanche, le transport restera à la charge de l'Agglo qui l'assurera « **sur le budget du centre aquatique ou du service transports** ».

Qui va payer ?

La maîtrise de la natation faisant partie du programme scolaire du premier degré, son accompagnement relève normalement de la compétence communale. « **C'est pourquoi les communes vont être sollicitées pour prendre en charge de coût des séances des élèves du premier degré** », indique Fabrice Lemazurier.

En revanche, la question se pose pour l'enseignement privé. Six établissements sont concernés à Saint-Lô et dans les environs. « **Là, les écoles vont être directement sollicitées** », indique le service des sports. Le directeur du Sacré-Coeur, à Torigny-les-Villes, s'en est déjà inquiété (*lire ci-contre*).

Les communes mettront-elles également la main à la poche par souci d'équité ? Pour ce qui est de Saint-Lô, l'activité devrait être prise en charge. « **À partir des dépenses faites pour un écolier du public, on verse tous les ans un forfait pour chaque enfant du privé. Si on prend en charge la piscine pour les enfants du public, cela se retrouvera dans le forfait du privé** », assure la maire de Saint-Lô Emmanuelle Lejeune. En revanche, ce forfait, qui couvre tout un ensemble de dépenses, ne concerne que les élèves dont un des deux parents, au moins, est domicilié à Saint-Lô.

Sébastien BRÉTEAU.



À partir de la rentrée, Saint-Lô Agglo ne financera plus la natation scolaire. Archives Michel Coupard / Ouest-France